

# DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

5159, BOUL. ST-LAURENT  
MONTRÉAL (QC) H2T 1R9  
TÉL. 514 903 7627  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Le 27 octobre 2023

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5e étage, bureau 5.100, CP 43  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Re: Dossier RDÉ R-4213-2022 - Cause tarifaire 2023-2024 d'Énergir.  
Phase 2 – Volet sur le Tarif interruptible d'un client VGE.

**Contestation de deux aspects de la confidentialité de la pièce B-0351, Énergir-H, Document 12, par le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*.**

---

Chère Consœur,

Par la présente, le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* conteste la confidentialité demandée par Énergir de sa pièce B-0351, Énergir-H, Document 12, quant à deux aspects de cette confidentialité :

- La durée indéterminée de la confidentialité qui est demandée (quant à l'ensemble des aspects confidentiels).
- La confidentialité spécifique de la section 1.2, en page 4, titre et lignes 5-7 et du titre de cette section dans la table des matières.

En effet, la déclaration solennelle ne fournit pas de justification quant à la confidentialité de ces deux aspects.

De plus, le principe général est que les tarifs doivent être publics. Or, par sa nature, la présente entente aurait pu être un tarif interruptible, public, accessible à tous les clients qui en remplissent les conditions d'admissibilité. En un tel cas, les aspects de la pièce B-0351, Énergir-H, Document 12 qui concernent des conditions tarifaires seraient tous publics. De plus, si Énergir en venait à offrir à d'autres clients VGE le même type d'entente tarifaire que celle ici visée, cette offre devrait alors aussi être publique quant aux aspects qui concernent des conditions tarifaires.

Par ailleurs, quant à tous les aspects de notre présente contestation, y compris les aspects spécifiques au client, il serait souhaitable que la confidentialité soit limitée dans le temps.

Subsidiairement à l'ensemble de ce qui précède, nous nous demandons si même le titre de la section 1.2 a vraiment besoin d'être tenu confidentiel (pour une durée indéterminée de surcroît). Le titre ne révèle en lui-même pas d'information sensible.

La présente lettre a été rédigée en utilisant des formulations vagues ou indirectes, de manière à ne rien dévoiler en ce qui concerne les aspects qu'Énergir souhaite tenir confidentiels. Nous n'aurions pas d'objection à ce qu'Énergir réponde à la présente au moyen d'une lettre qui serait en partie caviardée.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Dominique Neuman", with a horizontal line underneath.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*, regroupant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ESQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).